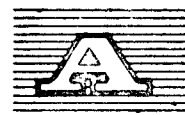


UN Doc. ST

DEU 810.3



NATIONS UNIES

UNION COMMISSION

Distr.  
LIMITEE

ASSEMBLEE

GENERALE



A/C.3/33/L.77  
6 décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-troisième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Question de la Convention relative aux droits de l'enfant

Etats-Unis d'Amérique : projet d'amendement au projet  
de résolution A/C.3/33/L.20

1. Modifier le paragraphe 1 du dispositif comme suit :

"Prend note avec satisfaction de l'initiative prise par la Commission des droits de l'homme à sa trente-quatrième session, dans sa résolution 20 (XXXIV), de poursuivre l'examen de la question de l'établissement d'un projet de convention relative aux droits de l'enfant;"

2. Supprimer les paragraphes 2 et 3 du dispositif. Ajouter le paragraphe suivant :

"2. Prie la Commission des droits de l'homme de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès réalisés dans l'examen d'un projet de convention."

-----

lp.